

**VILLE DE GRAND QUEVILLY - CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025**  
**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes.

Pour les collectivités passées en M57, l'article L. 5217-10-4 du CGCT dispose que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit être présenté dix semaines avant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire, le ROB est un document essentiel, qui rend compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe » et publiée au journal officiel du 8 Août 2015) a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport présenté par l'exécutif municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants : d'une part, le ROB doit comporter aussi une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (analyse prospective) ; d'autre part, il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il est transmis au Préfet du département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre, mais aussi rendu public, conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population quevillaise en intégrant le contexte économique national, les orientations du gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

## **Partie 1 – Les éléments du contexte**

---

### **1) Le contexte économique international et national**

A l'instar des derniers exercices, la préparation du Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un environnement instable et complexe.

#### **Au niveau international :**

L'économie mondiale reste affectée par la mise en place des droits de douane américains et par le climat d'incertitude. Les dynamiques de croissance seraient divergentes au sein des économies avancées, tandis que l'activité ralentirait dans les économies émergentes qui continueraient néanmoins à porter la croissance mondiale. La politique commerciale reste le principal aléa pesant sur ces prévisions.

Les perspectives mondiales sont revues à la baisse par rapport aux prévisions initiales : la croissance mondiale atteindrait +2,9 % en 2025 et +2,8 % en 2026, après +3 % en 2024. L'activité économique mondiale fait face à de nombreux chocs, à commencer par les effets induits suite au relèvement des droits de douane décidés par l'administration américaine. Les risques sur la croissance mondiale demeurent ainsi élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste néanmoins élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes opérés par les États-Unis.

#### **Au niveau national :**

En France, l'activité économique est freinée face à l'incertitude politique. Ainsi, les prévisions de croissance s'établissent à hauteur de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française fut malgré tout dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 %).

L'incertitude politique, qui a coûté presque 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continue à freiner la reprise en 2026, en impactant la consommation des ménages et l'investissement des collectivités ou des entreprises.

En ce qui concerne l'inflation, l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établit à hauteur de 0,8 % en 2025, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française reste l'une des plus faibles de la zone euro, bénéficiant de la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française pourrait rester modérée en 2026, si la baisse des prix du pétrole et du gaz se prolongeait et que la modération des salaires se maintenait, dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de la croissance économique.

#### **Projet de Loi de Finances pour 2026 : Les collectivités locales suspendues à un nouveau tour de vis budgétaire du gouvernement**

Le projet de loi de finances 2026 proposé par le gouvernement imposerait pour l'ensemble des collectivités locales un effort budgétaire disproportionné estimé à plus de 4,6 milliards d'euros. Cette nouvelle rigueur budgétaire impacterait sévèrement l'autonomie financière des collectivités locales et particulièrement leurs capacités d'investissement si les mesures annoncées de gel prolongé des dotations, de restrictions fiscales et d'ajustements de compensations se confirmaient.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Les collectivités locales voient leur participation à l'effort budgétaire national augmenter dans des proportions sans rapport avec leur poids réel dans la dégradation des comptes publics.

A la date de rédaction de ce rapport sur les orientations budgétaires, les mesures principales à destination des collectivités locales seraient :

- Une réduction de plus de 500 millions d'euros des compensations d'exonérations fiscales d'impôts perçues par les collectivités (la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle serait la dotation la plus impactée avec une baisse de presque 470 millions d'euros). Pour Grand Quevilly, le montant perçu au titre de la DCRTP était de 69.729,00 euros en 2024 avant la suppression de cette dotation en 2025.

- La poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 milliard d'euros. Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028. Pour Grand Quevilly, cette augmentation des charges employeurs atteint 250 000 euros.

- Une modification des modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui exclurait les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016. A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage). Pour Grand Quevilly, le FCTVA relevant de la section de fonctionnement s'établit à hauteur de 32.982,50 euros en 2025 (17.734,30 euros en 2024).

Le Fonds vert (créé en 2023) poursuivrait sa diminution, passant de 2 milliards d'euros en 2024 à seulement 0,65 milliard en 2026. Ce recul compromet nettement le financement de la transition écologique locale, notamment la rénovation énergétique des bâtiments. Pour Grand Quevilly, les montants attribués ont été de 50 700 € en 2023, 354 003,23 € en 2024 et 8 773 € pour l'année 2025.

Face à cette situation politique et budgétaire nationale aux conséquences locales évidentes, le conseil municipal du 10 décembre 2025 devra adapter son règlement budgétaire et financier (RBF). Le vote du Budget Primitif en janvier 2026 intégrera les impacts de ces mesures sur nos prévisions budgétaires.

## 2) La situation locale et les besoins du territoire

La Ville de Grand Quevilly compte, en 2025, 26 311 habitants. Elle fait partie des rares communes du département qui gagnent encore des habitants.

Cette situation est le fruit d'une politique municipale volontariste pour faire vivre une ville durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique.

Les récentes opérations d'aménagement urbain (le Clos du Père Jules pour exemple), un soin constant apporté au cadre de vie et à la sécurité, ainsi que le soutien au tissu commercial, économique, associatif et de service public (éducation, culture, jeunesse, solidarités...) favorisent l'attractivité de la Ville au sein de la Métropole Rouen Normandie.

Ces constats actualisent la photographie de notre commune, qui se caractérise par l'importance et la qualité de son parc locatif social (63,3 % des logements de la Ville), avec une population composée majoritairement d'ouvriers, employés et retraités. A noter que 31,4% des Quevillais ont plus de 60 ans, ce qui est supérieur de près de 5 points à la moyenne nationale (26,1%) et invite à une attention particulière envers ce public.

Enfin, le revenu médian par unité de consommation y est plus faible que dans l'ensemble de l'agglomération (20 510 € contre 22 070 € dans la Métropole en 2021).  
Le taux de pauvreté se limite à 16 % en 2021 contre 18,2 % à l'échelle de la Métropole.

### **3) Les principaux impacts de ce contexte pour la Ville de Grand Quevilly**

Dans ce contexte marqué par d'importantes incertitudes, la Ville de Grand Quevilly a décidé de bâtir à nouveau un budget résilient.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, l'objectif est de lui permettre d'absorber l'évolution tendancielle du prix des fluides et de la masse salariale liée à des mesures exogènes (hausse de la cotisation patronale CNRACL), tout en continuant de porter des politiques publiques d'émancipation et de soutien au plus près des Quevillaises et des Quevillais, des plus jeunes comme des plus âgés.

Le budget d'investissement demeurera, pour sa part, ambitieux pour bâtir la ville du futur, une ville exemplaire en matière d'éducation, de protection de la nature, de solidarité, de valorisation des ressources locales, de sobriété ou encore de consommation responsable. Cette ambition se traduit dans un Plan Pluriannuel d'Investissement qui intègre les enjeux de la transition écologique.

Il s'agit pour la Ville de Grand Quevilly de bâtir un budget 2026 responsable au regard du contexte d'incertitudes qui pèse sur les collectivités territoriales en matière de dotations de fonctionnement et de subvention d'investissement, pour permettre la continuité de l'action volontariste conduite depuis 2020 au service des Quevillaises et des Quevillais.

Cette ambition municipale s'appuiera sur un budget communal fondé sur trois choix fondamentaux :

- \* la poursuite de l'inscription de notre ville dans une démarche de transition climatique et écologique qui nécessite un changement complet de paradigme, incarné notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- \* la non-augmentation des taux de la taxe foncière, conformément aux engagements pris et tenus depuis 2011 ;
- \* la dynamique de co-construction de l'ambition urbaine et du vivre-ensemble que nous portons avec le maintien à un haut niveau de l'accompagnement des acteurs associatifs et un engagement renouvelé dans la dynamique de participation citoyenne.

## **Partie 2 – Analyse rétrospective : des finances communales saines permettant de faire face aux impacts des crises énergétiques, économiques et sociales**

---

Les choix ambitieux et sérieux opérés par les municipalités successives ont garanti la bonne santé financière de la Ville et permis le développement de nouvelles politiques publiques et de nouveaux projets dans tous les quartiers de Grand Quevilly.

Ces résultats se sont traduits par des ratios financiers communaux exemplaires.

C'est bien cette santé financière saine qui a permis à Grand Quevilly de ne pas faillir face à la multiplication des crises depuis 2020 (covid-19, énergie, inflation, finances publiques) et d'assumer son rôle de protection, d'accompagnement et de solidarité auprès des habitants.

## L'évolution du budget communal

Pour rappel, le Budget Primitif 2025 de la Ville se décomposait comme suit :

(hors mouvements d'ordre)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	36 438 096 €	39 078 207 €
INVESTISSEMENT	8 629 313 €	5 989 202 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 067 409 €</b>	<b>45 067 409 €</b>

Les résultats de fonctionnement (mouvements d'ordre inclus) des exercices précédents s'établissaient ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
<b>CA 2019</b>	37 076 249,69 €	40 826 573,56 €	3 750 323,87 €
<b>CA 2020</b>	35 288 640,46 €	38 233 467,25 €	2 944 826,79 €
<b>CA 2021</b>	35 806 208,62 €	39 785 846,04 €	3 979 637,42 €
<b>CA 2022</b>	37 565 681,54 €	40 290 510,62 €	2 724 829,08 €
<b>CFU 2023</b>	38 762 833,37 €	39 023 638,23 €	260 804,86 €
<b>CFU 2024</b>	39 852 681,72 €	42 367 590,21 €	2 514 908,49 €

Concernant l'investissement, les résultats (hors restes à réaliser) étaient les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
<b>CA 2019</b>	11 026 348,44 €	13 547 207,55 €	2 520 859,11 €
<b>CA 2020</b>	11 235 951,87 €	14 349 226,74 €	3 113 274,87 €
<b>CA 2021</b>	8 016 265,82 €	11 084 575,41 €	3 068 309,59 €
<b>CA 2022</b>	9 720 775,65 €	11 586 999,28 €	1 866 223,63 €
<b>CFU 2023</b>	13 480 033,51 €	12 310 356,83 €	-1 169 676,68 €
<b>CFU 2024</b>	7 048 890,49 €	9 113 964,67 €	2 065 074,18 €

### A) La section de fonctionnement

#### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits exceptionnels) s'élèvent à un montant total de 39 681 909,76 € en 2024 (37 457 163,24 € en 2023).

Nature des recettes	CFU 2024	CFU 2023	CA 2022
Produit des impôts communaux	14 579 962,00 €	13 995 489,00 €	13 072 267,00 €
Compensations TH/TF	2 971 720,00 €	2 860 045,00 €	2 729 475,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement	7 281 593,00 €	7 171 195,00 €	7 092 848,00 €
FNGIR et DCRTP	289 434,00 €	302 931,00 €	302 931,00 €
Attribution de compensation MRN	7 062 914,00 €	7 056 494,00 €	7 352 089,00 €
FPIC	346 260,00 €	348 322,00 €	355 193,00 €
Fiscalité indirecte communale	1 728 553,67 €	1 290 373,97 €	1 420 862,58 €
Autres recettes	5 421 473,09 €	4 432 313,27 €	4 037 397,14 €

- La fiscalité**

L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale est respecté, soit :

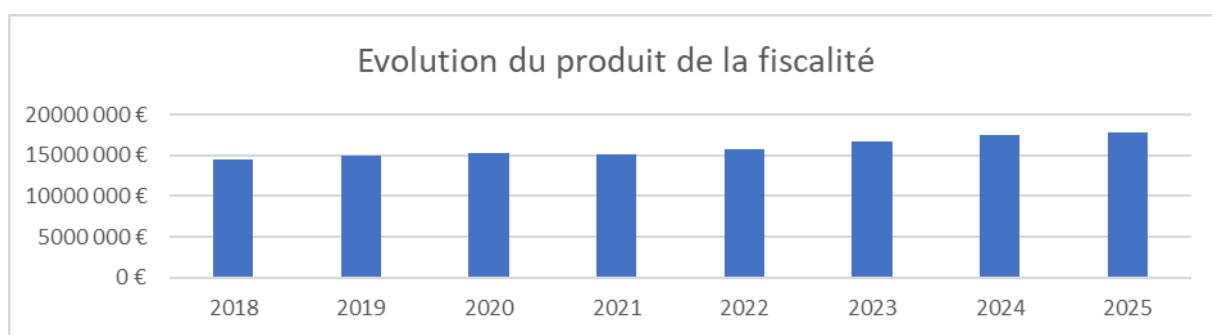
- \* Taxe d'habitation : 14,99 %
- \* Taxe foncière sur le bâti : 49,12 %
- \* Taxe foncière sur le non-bâti : 46,33 %

L'année 2021 a marqué le début de la suppression, en trois étapes, de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'année 2023 a vu la disparition totale de cette taxe pour l'ensemble des foyers.

Dans le cadre de cette réforme, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 (25,36 %) est venu s'ajouter au taux communal 2020 (23,76 %), soit un taux unique de 49,12 % désormais.

Le produit de la fiscalité ainsi que son évolution peuvent être résumés par le tableau suivant :

	<b>TH</b>	<b>TFPB</b>	<b>TFNB</b>	<b>Correcteur</b>	<b>Compensation</b>	<b>TOTAL</b>
<b>2018</b>	4 682 544,00 €	9 179 669,00 €	39 182,00 €	Pas de dispositif	641 067,00 €	14 542 462,00 €
<b>2019</b>	4 812 005,00 €	9 394 587,00 €	55 594,00 €	Pas de dispositif	680 371,00 €	14 942 557,00 €
<b>2020</b>	4 841 755,00 €	9 594 326,00 €	56 767,00 €	Pas de dispositif	734 786,00 €	15 227 634,00 €
<b>2021</b>	66 251,00 €	17 049 234,00 €	42 640,00 €	-4 552 351,00 €	2 558 546,00 €	15 164 320,00 €
<b>2022</b>	69 161,00 €	17 644 500,00 €	43 755,00 €	-4 710 155,00 €	2 669 475,00 €	15 716 736,00 €
<b>2023</b>	63 112,00 €	18 856 750,00 €	30 697,00 €	-5 035 841,00 €	2 860 045,00 €	16 774 763,00 €
<b>2024</b>	57 442,00 €	19 619 851,00 €	31 389,00 €	-5 238 663,00 €	2 971 720,00 €	17 441 739,00 €
<b>2025 (prév.)</b>	59 855,00 €	20 003 629,00 €	32 941,00 €	-5 344 456,00 €	3 045 438,00 €	17 797 407,00 €



En 2021, la réforme de la fiscalité locale a provoqué un tassement des ressources fiscales. Depuis, l'évolution du produit annuel des impôts est repartie à la hausse du fait notamment de la dynamique des bases (constructions nouvelles et loi de finances), avec en 2025 une augmentation prévisionnelle de 355.668,00 €. Pour 2026, une nouvelle évolution est attendue, à la hausse, puisque la loi prévoit que celles-ci soient revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation observée entre le mois de novembre 2024 et le mois de novembre 2025 pour une application en 2026. A la date de rédaction du ROB, l'indice IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) du mois de novembre 2025 indiquait une inflation sur un an de 0,8 %.

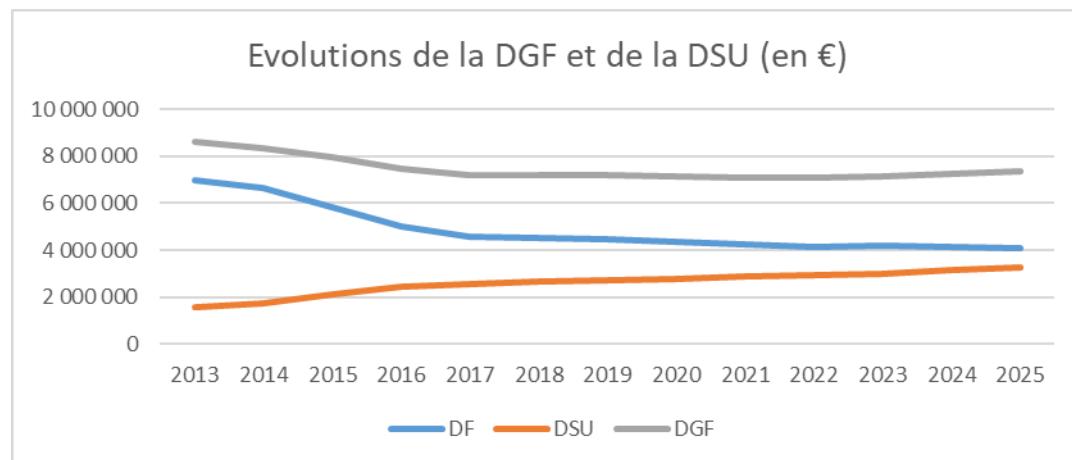
En 2026, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition, conformément aux engagements de la municipalité pour ce mandat.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

- Les dotations de l'Etat**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Elle comporte une part forfaitaire ainsi qu'une part de péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS).

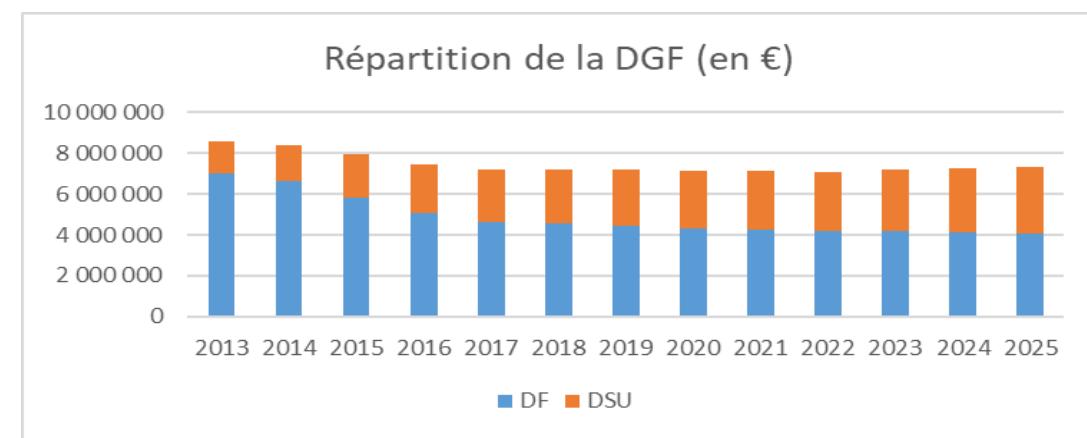
En 2025, la commune a perçu 4 072 674 € au titre de la DGF part forfaitaire (4 149 027 € en 2024) et 3 268 349 € pour la DSU-CS (3 132 566 € en 2024), soit un total de 7 341 023 € (7 281 593 € en 2024).



Le montant de la dotation forfaitaire était en légère augmentation en 2023 du fait de la décision du Gouvernement d'augmenter la DGF de 320 millions d'euros afin d'aider les collectivités à faire face aux conséquences de l'inflation. En 2024, la dotation forfaitaire diminue de 23 596 €. Elle poursuit sa baisse en 2025 à hauteur de 76 353 € soit une diminution de 99 949 € en deux ans.

Quant à la DSU-CS, elle augmente encore cette année sans qu'on puisse garantir sa pérennité toutefois.

On constate d'ailleurs que le montant total a nettement baissé depuis 2013, avec une relative stabilisation due au dynamisme de la DSU :



## • La fiscalité indirecte communale

La répartition de son produit pour 2024 et les 2 années précédentes était la suivante :

	<b>CFU 2024</b>	<b>CFU 2023</b>	<b>CA 2022</b>
Taxe additionnelle aux droits de mutation	756 244,00 €	338 968,65 €	562 919,10 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	474 377,63 €	494 261,39 €	404 723,75 €
Taxe d'accueil de l'usine VESTA	242 594,12 €	241 344,79 €	248 964,90 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	233 730,22 €	195 143,23 €	184 707,13 €
Autres (droits de place, verst. Transport)	21 607,70 €	20 655,91 €	20 707,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 728 553,67 €</b>	<b>1 290 373,97 €</b>	<b>1 422 022,61 €</b>

## • Les ressources de l'intercommunalité

La Métropole Rouen Normandie a été créée le 1er janvier 2015 par le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014. Elle regroupe 71 communes et compte 498 822 habitants (référence INSEE au 1er janvier 2018).

Celle-ci exerce des compétences élargies en agissant sur :

- Les services publics et d'intérêt général : gestion des transports en commun, des services de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets ménagers, de la distribution de l'énergie et des crématoriums ;
- Le développement économique et l'attractivité du territoire ;
- L'aménagement de l'espace : gestion de la voirie communautaire, de l'éclairage public et d'équipements culturels et sportifs ainsi que leur création, pilotage des procédures d'urbanisme ;
- Le développement écologique dans le respect des engagements de la COP 21 ;
- Des loisirs pour tous en assurant la promotion du territoire et de ses sites touristiques, ainsi que sa dynamisation culturelle et sportive.

Cette création a engendré un transfert de charges et produits entre la Métropole et chacune de ses communes membres. Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) en date du 30 novembre 2015 a permis de fixer les montants d'une Attribution de Compensation positive (de la Métropole vers la commune) qui s'élève aux montant suivants :

	<b>Attribution de Compensation</b>	<b>Reprise de dette</b>	<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>Total</b>
2015	6 171 914,00 €	123 287,00 €		6 295 201,00 €
2016	6 171 914,00 €	113 443,00 €	67 729,00 €	6 353 086,00 €
2017	6 171 914,00 €	103 156,00 €	135 457,00 €	6 410 527,00 €
2018	6 171 914,00 €	92 405,00 €	180 609,00 €	6 444 928,00 €
2019	6 171 914,00 €	81 171,00 €	225 761,00 €	6 478 846,00 €
2020	6 171 914,00 €	69 432,00 €	225 762,00 €	6 467 108,00 €
2021	6 171 914,00 €	57 164,00 €	225 762,00 €	6 454 840,00 €
2022 *	6 321 022,00 €	46 075,00 €	225 762,00 €	6 592 859,00 €
2023	6 321 022,00 €	36 106,00 €	225 762,00 €	6 582 890,00 €
2024	6 321 022,00 €	27 513,00 €	225 762,00 €	6 574 297,00 €
2025	6 321 022,00 €	19 487,00 €	225 762,00 €	6 566 271,00 €

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

(\*) Pour 2022, la Métropole Rouen Normandie a acté le transfert de la part « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » de la DSC vers l'Attribution de Compensation. Pour Grand Quevilly, cela a pour conséquence d'augmenter de 149 108€ notre attribution de compensation.

Pour 2025, le montant de l'attribution de compensation est identique à celui de 2024 et ce serait potentiellement le cas en 2026.

Cette attribution est complétée par une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans le but de favoriser la péréquation et renforcer la solidarité financière et fiscale entre les communes membres. Pour 2025, la DSC s'est élevée à 521 091 € en 2025 (516 130 € en 2024).

Enfin, une troisième ressource financière en provenance de la Métropole relève du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Mis en place par la Loi de Finances pour 2012, le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes. La Métropole Rouen Normandie a bénéficié pour la première fois du FPIC en 2015, les reverses au bénéfice de la commune étant les suivants :

ANNEES	MONTANTS
2019	321 561,00 €
2020	335 027,00 €
2021	344 654,00 €
2022	355 193,00 €
2023	348 322,00 €
2024	346 260,00 €
2025	339 413,00 €

Le territoire de la Métropole était toujours éligible mais reste proche du seuil d'éligibilité et pourrait donc perdre ultérieurement le bénéfice de ce dispositif, tout en restant contributeur. A la rédaction de ce ROB, il n'y a pas de perspective connue pour 2026.

- Les autres recettes :**

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Remboursements sur salaires	191 680,04 €	111 526,07 €	199 396,71 €
Produits des services (1)	<b>1 570 482,59 €</b>	<b>1 830 504,89 €</b>	<b>2 066 276,08 €</b>
Produits des locations	633 726,09 €	684 137,32 €	819 131,45 €
Autres produits (dont régularisation des avoirs)	9 824,61 €	26 994,76 €	395 556,16 €
Participations de la CAF (2)	<b>1 490 322,04 €</b>	<b>1 538 039,46 €</b>	<b>1 561 610,81 €</b>
Autres participations (Etat, Région, Dept...)	354 017,54 €	241 110,77 €	240 852,02 €

(1) Parmi les produits des services, on retiendra :

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Restauration scolaire	566 278,54 €	590 045,19 €	676 973,18 €
Crèches - participation des familles	276 819,97 €	302 578,32 €	300 186,57 €
Centre de loisirs - participation des familles	178 643,60 €	214 640,01 €	242 768,19 €
Accueil ludo - participation des familles	125 104,31 €	137 073,45 €	145 329,13 €
Concessions funéraires	113 415,00 €	116 560,00 €	121 557,00 €
Autres produits (État, Métropole...)	310 221,17 €	469 607,92 €	579 462,01 €
<b>Total</b>	<b>1 570 482,59 €</b>	<b>1 830 504,89 €</b>	<b>2 066 276,08 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

**(2) Parmi les financeurs, la Caisse d'Allocations Familiales demeure un des principaux soutiens financiers de la Ville :**

	<b>CA 2022</b>	<b>CFU 2023</b>	<b>CFU 2024</b>
Petite enfance (PS-CTG-bonus)	1 042 158,09 €	1 086 639,61 €	1 082 365,38 €
Convention Territoriale Globale (enfance jeunesse)	25 016,68 €	30 389,69 €	124 670,57 €
Extracolaire (centre de loisirs, espace jeunesse, inclusion handicap)	222 895,81 €	250 665,17 €	188 337,88 €
Périscolaire (centre des mercredis, ludo et plan mercredi)	200 251,46 €	170 344,99 €	166 236,98 €
<b>Total</b>	<b>1 490 322,04 €</b>	<b>1 538 039,46 €</b>	<b>1 561 610,81 €</b>

Il faut noter que la Ville a adopté en 2021 un mécanisme de « tarification juste » en s'appuyant sur une référence – le quotient familial de la CAF – connue des familles. La méthode de calcul retenue permet d'individualiser les tarifs, d'être au plus près des ressources, de s'ajuster à chaque situation et d'éviter les effets de seuil. Le taux d'effort retenu permet de conserver des tarifs abordables pour les familles.

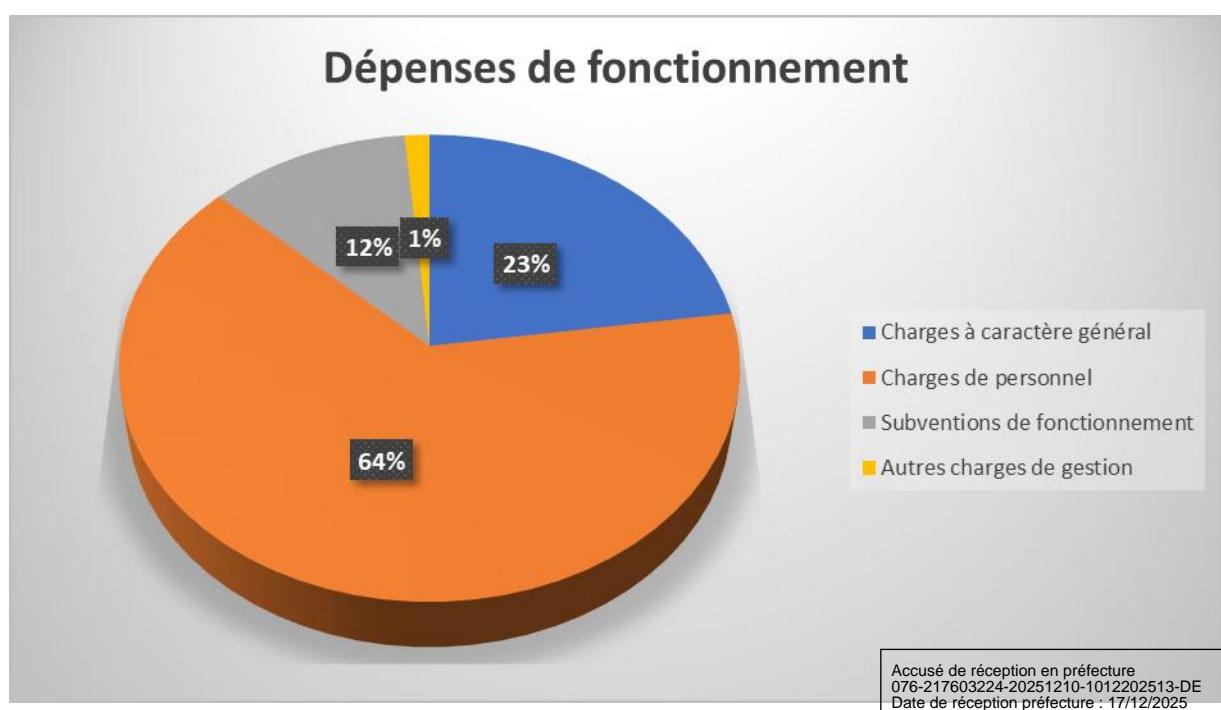
## 2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de la Ville, pour 2024, comme le montre le tableau suivant, ont été principalement consacrées aux charges de personnel (64%), aux charges à caractère général (23%) et aux subventions de fonctionnement (12%).

Concernant la masse salariale, les décisions du gouvernement (revalorisation des salaires des agents de catégorie C, majoration du point d'indice intervenue en Juillet 2022 (+3,5% pour tous) puis en Juillet 2023 (+1,5% pour tous) et intégration des dispositions du Ségur de la santé) ont commencé à impacter les finances de la Ville de façon partielle en 2023 et ces dispositions ont pesé en année pleine sur la collectivité en 2024.

Fin d'année 2023, la collectivité a versé la prime de pouvoir d'achat pour les agents les plus touchés par l'inflation.

Si ces mesures étaient attendues par les agents, elles n'ont donné lieu à aucune compensation de la part de l'Etat et certaines d'entre elles ont continué à impacter la masse salariale 2024 (en l'occurrence l'augmentation du point d'indice).



Le tableau suivant présente l'évolution de ces différentes dépenses depuis le début du mandat :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Charges à caractère général (fournitures, fluides...)	6 651 750,74 €	6 734 420,11 €	7 551 911,19 €	7 894 299,39 €	7 682 980,24 €
Charges de personnel	18 372 102,46 €	19 265 360,42 €	20 152 468,74 €	21 522 161,15 €	21 760 903,70 €
Subventions de fonctionnement	4 417 032,02 €	4 195 713,92 €	4 047 441,81 €	3 872 112,99 €	3 886 629,83 €
Autres charges de gestion (QES, intérêts emprunts...)	344 576,93 €	361 533,32 €	502 999,36 €	534 869,89 €	478 090,39 €
Total	29 785 462,15 €	30 557 027,77 €	32 254 821,10 €	33 823 443,42 €	33 808 604,16 €

La municipalité, prenant en compte la stagnation du niveau des recettes et la hausse de certains coûts (dépenses énergétiques, alimentaires...), s'est attachée à contenir l'augmentation de ses charges à caractère général tout en préservant un haut niveau de service public dans tous les domaines. A titre d'exemple, les services municipaux ont travaillé sur une rationalisation des frais d'affranchissement et des consommables informatiques.

Le Plan de Sobriété Energétique instaurée à l'automne 2023 a aussi participé activement à limiter la consommation énergétique de la Collectivité et par conséquent, limiter la hausse des dépenses d'énergie en 2024.

Reste qu'en 2025, l'inflation a continué d'impacter nos finances, avec des augmentations des fournitures administratives, des denrées alimentaires, des produits d'entretien et dans une moindre mesure, des carburants.

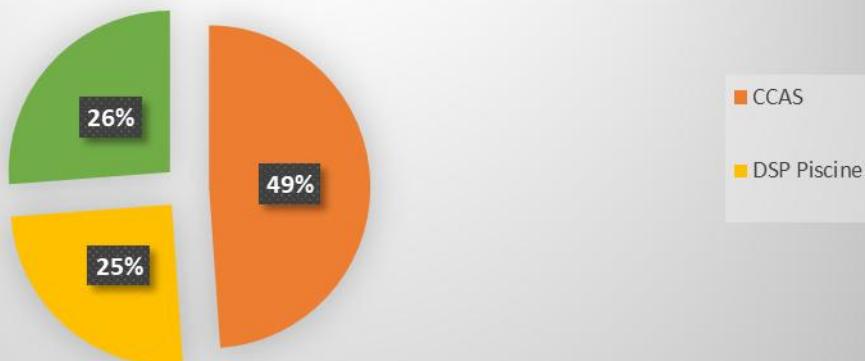
Tout indique que cette tendance se poursuivra en 2026, même si les prévisions d'inflation sont moins oppressantes que pour les deux dernières années.

### • Les subventions de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :

Subventions	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Centre Communal d'Action Sociale	1 400 000,00 €	1 890 000,00 €	1 900 000,00 €	2 414 134,00 €
DSP Piscine	821 546,52 €	968 497,20 €	968 604,80 €	1 000 000,00 €
DSP Théâtre	705 941,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Associations	1 119 953,80 €	1 013 615,79 €	1 018 025,03 €	1 053 254,00 €

### Répartition des subventions aux associations (CFU 2024)



Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Des conventions d'objectifs pluriannuelles ont été signées avec l'Amicale Laïque Césaire Levillain, l'Amicale Laïque Bastié Calmette Salengro, l'EmAG, l'Espadon, le Stade de Grand Quevilly, le Judo Club, le Tennis Club, le Club des Aquanautes, le Roller Skating club, les clubs Sainte Lucie Pétanque, Sainte Lucie Cyclisme et l'Entente Cycliste.

Ces conventions sont complétées annuellement des montants de subvention attribués par le Conseil Municipal.

La Ville est engagée dans un contrat de Délégation de Service Public (DSP) en affermage pour la gestion du centre nautique Camille Muffat. La gestion en DSP a été reconduite pour la période 2023 – 2028, elle est confiée à la société Com.Sports.

### **3) Les données relatives aux ressources humaines**

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ces principaux éléments d'information sont présentés ci-après.

- **Evolution et structure des effectifs**

- *Evolution des effectifs*

Les effectifs de la Ville de Grand-Quevilly se composent essentiellement de fonctionnaires pour environ 70%. A ce chiffre s'ajoutent des contractuels à hauteur de 30%. Ces données sont conformes aux indicateurs nationaux et permettent d'offrir aux agents des déroulements de carrière garantissant une stabilité et une protection liées au statut de la fonction publique. Le recrutement de contractuels s'explique par l'ouverture de postes pour lesquels des fonctionnaires ne candidatent pas mais aussi par la nécessité de recourir à des profils d'expert métier. De plus, la disponibilité et la flexibilité propres au régime des personnels contractuels sont autant d'éléments facilitant leur recrutement. En effet, le recrutement est devenu un véritable défi auquel les collectivités doivent faire face. La simple vocation du service public ne suffit plus à attirer les candidats. Grand Quevilly n'échappe pas au changement général des attentes des jeunes générations face au travail et à l'équilibre avec leur vie privée. La Ville s'efforce donc de déployer d'autres stratégies pour faire venir de nouveaux collaborateurs. Elle facilite le télétravail, elle a engagé une démarche QVCT, elle propose une protection sociale complémentaire à l'ensemble des agents de la collectivité, elle mène de nombreuses actions en matière d'égalité femmes-hommes, d'emploi des personnes handicapées, actions qui participent à la marque employeur de la collectivité.

	Effectifs sur poste permanent				<b>Total</b>
	Fonctionnaires (stagiaires, titulaires)	Pourcentage de fonctionnaires	Contractuels	Pourcentage de contractuels	
2021	354	78,49%	97	21,51%	<b>451</b>
2022	341	77,15%	101	22,85%	<b>442</b>
2023	342	77,55%	99	22,45%	<b>441</b>
2024	328	72,41%	125	27,59%	<b>453</b>
Prévisionnel 2025	324	69,38%	143	30,62%	<b>467</b>

- *Structure des effectifs par catégorie hiérarchique (au 31/12 de l'année de référence)*

Pour rebondir sur le paragraphe précédent, les chiffres reflètent la montée en compétence des services à travers le recrutement d'experts métier et l'évolution des agents d'exécution (formations, promotions, équipements...).

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (en nombre d'agents)			<b>Total</b>
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
2021	41	51	359	<b>451</b>
2022	41	68	333	<b>442</b>
2023	44	74	323	<b>441</b>
2024	44	80	329	<b>453</b>
Prévisionnel 2025	44	83	340	<b>467</b>

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (en pourcentage)		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
2021	9,09%	11,31%	79,60%
2022	9,28%	15,38%	75,34%
2023	9,98%	16,78%	73,24%
2024	9,71%	17,66%	72,63%
Prévisionnel 2025	9,42%	17,77%	72,81%

- *Structure des effectifs par taux d'emploi*

Dans le respect des dispositions de la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, la Ville de Grand Quevilly a fixé son régime des temps de travail en conformité avec la durée légale annuelle de travail effectif à hauteur de 1607 heures.

La tendance constatée l'an dernier relative à l'augmentation du nombre d'agents à temps plein se confirme. Le nombre d'agents à temps partiel (de droit ou sur autorisation) se maintient. Ces situations de temps partiel s'observent notamment sur les sites scolaires ou au sein du service petite enfance. En revanche, les postes à temps non complet sont en diminution. Les employeurs publics ont la possibilité d'annualiser les temps de travail, ce qui permet de lisser le temps de travail sur l'année afin de garantir des emplois à temps complets aux agents et de répondre aux besoins de la collectivité.

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par taux d'emploi (en nombre d'agents)			<b>Total</b>
	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet	Nombre d'agents à temps partiel	
2021	363	50	38	<b>451</b>
2022	356	41	45	<b>442</b>
2023	354	40	47	<b>441</b>
2024	370	39	44	<b>453</b>
Prévisionnel 2025	388	33	46	<b>467</b>

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par taux d'emploi (en pourcentage)		
	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet	Nombre d'agents à temps partiel
2021	80,49%	11,09%	8,43%
2022	80,54%	9,28%	10,18%
2023	80,27%	9,07%	10,66%
2024	81,68%	8,61%	9,71%
Prévisionnel 2025	83,08%	7,07%	9,85%

- *Zoom sur la répartition des agents par filière en 2024*

La filière technique représente la moitié des effectifs permanents de la collectivité de la collectivité. La filière administrative, quant à elle, représente le quart des postes permanents. Cette répartition par filière reste relativement stable d'une année sur l'autre et est cohérente avec la répartition nationale des employeurs communaux.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Filières	Répartition des effectifs par filière en 2024	
	En nombre d'agents	En pourcentage
Administrative	114	25,17%
Animation	52	11,48%
Culturelle	10	2,21%
Médico-sociale	18	3,97%
Police Municipale	12	2,65%
Sociale	15	3,31%
Technique	232	51,21%
<b>Total</b>	<b>453</b>	<b>100,00%</b>

Le prévisionnel pour 2025 témoigne de la stabilité de la répartition par filière. A noter une augmentation des effectifs pour la police municipale ainsi que pour les filières administrative et technique.

Filières	Répartition des effectifs par filière en 2025	
	En nombre d'agents	En pourcentage
Administrative	121	25,91%
Animation	50	10,71%
Culturelle	9	1,93%
Médico-sociale	18	3,85%
Police Municipale	14	3,00%
Sociale	13	2,78%
Technique	242	51,82%
<b>Total</b>	<b>467</b>	<b>100,00%</b>

### - Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans. A noter un léger rajeunissement de la population des contractuels sur emploi permanent puisque l'âge moyen est plus près des 41 ans. Cette moyenne d'âge de 46 ans au sein de la collectivité correspond à celle de la territoriale au niveau national.

Au regard du vieillissement des effectifs et de la pénibilité inhérente à certains postes de travail (petite enfance, technique), les dossiers de maladie professionnelle, d'inaptitude au poste de travail et de demande de reclassement risquent de croître dans les années à venir. C'est pourquoi, la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales œuvre pour l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation des postes et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Ainsi, la Ville comptait 27 bénéficiaires de l'obligation d'emploi et a réalisé pour près de 20 000,00 euros de dépenses (contrats de fournitures, prestations de service...) auprès d'entreprises adaptées, établissements ou services d'aide par le travail. Cette politique active en matière d'accueil et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap permet à la Ville de dépasser le seuil réglementaire des 6% (7,27%).

L'un des enjeux de la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales est de réfléchir à la prise en charge du vieillissement au travail en s'interrogeant systématiquement sur la pertinence des postes, leur calibrage, les réorganisations éventuelles, les risques d'usure professionnelle afin de proposer des évolutions de carrière satisfaisantes et d'attirer de nouveaux talents.

### - Répartition entre les femmes et les hommes

	Répartition des effectifs par sexe				Total
	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage d'hommes	
2021	301	66,74%	150	33,26%	<b>451</b>
2022	294	66,52%	148	33,48%	<b>442</b>
2023	296	67,12%	145	32,88%	<b>441</b>
2024	302	66,67%	151	33,33%	<b>453</b>
Prévisionnel 2025	321	68,74%	146	31,26%	<b>467</b>

La répartition des effectifs par genre montre tout d'abord que la proportion de femmes reste toujours supérieure à celle des hommes et que cette proportion est stable autour de 67-68% pour les femmes et 32-33% pour les hommes. Ce taux de féminisation demeure de loin supérieur à la moyenne nationale pour les communes de même strate. Avec un taux de femmes de l'ordre de 61 à 63%, la fonction publique territoriale est fortement féminisée. A titre de comparaison, les femmes représentent 46% des actifs dans le secteur privé, 56% des agents de la fonction publique d'état et 76% des effectifs de la fonction publique hospitalière. Les collectivités territoriales ont donc un rôle majeur à jouer en tant qu'employeurs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

#### • Masse salariale

La masse salariale constitue un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci et dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente chaque année. Un suivi

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

mensuel est donc réalisé pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique.

2025 a été marquée par des mesures exogènes telles que la hausse de 3 points du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et par la participation prévoyance dont le seuil a été fixé à 7€ minimum. D'autres mesures ont été prises en faveur des agents. A noter la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale ainsi que le bonus attractivité pour les agents de la petite enfance travaillant auprès des jeunes enfants. La politique volontariste de la Ville en faveur du recrutement afin de fournir un service public de qualité s'est poursuivie tout comme les prestations fournies à l'ensemble des collaborateurs : adhésion au CNAS, subvention versée à l'Amicale du Personnel Communal, forfait mobilités durables. Ce sera également le cas pour 2026.

Pour 2026, le taux de cotisation patronal à la CNRACL augmentera à nouveau de 3 points et sera porté à 37,65%. Cette hausse marque une nouvelle étape dans l'adaptation du financement du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux. Elle traduit également la volonté d'assurer la pérennité du système face à l'évolution démographique et à l'allongement des carrières. L'impact budgétaire est non négligeable pour la collectivité puisqu'il représente un coût de 250 000 €.

Aussi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les employeurs publics territoriaux sont tenus de participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir leur risque santé. Cette participation sera de 15€ brut par mois et par agent quel que soit leur statut dès lors qu'ils adhèrent au contrat collectif négocié par le centre de gestion dans le cadre d'une convention de participation.

Pour le risque prévoyance, le montant minimum de référence restera fixé à 7€.

La Ville poursuivra sa politique d'amélioration continue des situations de certains collaborateurs à la Direction de la Restauration Municipale et de l'Entretien ainsi qu'à la Direction Enfance, Jeunesse afin d'offrir un cadre de travail plus pérenne pour les agents.

## B) La section d'investissement

### 1) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- des opérations d'amortissement
- du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

	F.C.T.V.A.
<b>CA 2020</b>	1 359 514,51 €
<b>CA 2021</b>	1 182 279,24 €
<b>CA 2022</b>	887 507,80 €
<b>CFU 2023</b>	935 928,67 €
<b>CFU 2024</b>	1 817 254,95 €
<b>Réalisé 2025</b>	806 053,89 €

Cette recette correspond à la compensation par l'Etat, à un taux forfaitaire de 16,404 %, de la T.V.A. dont la Ville s'est acquittée pour ses dépenses d'investissement sur l'année n-1.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

- des subventions d'équipement :

En 2024, la Ville a reçu des recettes d'investissement pour un montant de 1 193 377,41 €. Différents partenaires ont contribué aux financements de projets structurants.

La Métropole Rouen Normandie pour un montant global de 411 843,05 € réparti entre plusieurs fonds de concours :

- Le solde au titre du FACIL d'un montant de 34 484.26 € pour la restructuration et la mise aux normes des espaces vestiaires et douches de l'espace SESAM,
- Le solde au titre du FACIL d'un montant de 8 502.55 € pour le réaménagement du Parc Albert Camus,
- Les 1er acompte et 2<sup>ème</sup> acompte au titre du FACIL d'un montant de 53 947.24 € pour l'aménagement de l'aire éco ludique à la forêt du Chêne à Leu,
- Le 1er acompte au titre de l'avenant du Projet de Territoire d'un montant de 314 909.00 € pour la réhabilitation du théâtre Charles Dullin.

Le Département de la Seine-Maritime pour un montant global de 134 596,00 € réparti entre plusieurs projets :

- Le solde d'un montant de 18 000.00 € pour la rénovation extérieure et le réaménagement des vestiaires au Gymnase Milon,
- Le solde d'un montant de 15 000.00 € pour la restructuration et la mise aux normes des espaces vestiaires et douches de l'espace SESAM,
- Le solde d'un montant de 55 996.00 € pour la rénovation et la mise aux normes PMR des espaces vestiaires et douches et tribune du gymnase Tabarly,
- Le 1er acompte d'un montant de 16 800.00 € pour l'aménagement de l'aire éco ludique à la forêt du Chêne à Leu,
- Les soldes de la poursuite de la vidéoprotection (2021 et 2023) d'un montant global de 28 800.00 €.

L'Etat pour un montant global de 340 613,96 € réparti entre plusieurs dispositifs de soutien :

- Le solde au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 41 187.88 € pour la rénovation et la mise aux normes PMR des espaces vestiaires et douches et tribune du gymnase Tabarly,
- Le solde au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 65 075.63 € pour la restructuration et la mise aux normes des espaces vestiaires et douches de l'espace SESAM,
- Le 1er acompte au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 120 000.00 € pour la réhabilitation du théâtre Charles Dullin,
- Le 1er acompte au titre du Fonds vert d'un montant de 53 100.45 € pour la réhabilitation du théâtre Charles Dullin,
- La subvention au titre du Plan de Relance d'un montant de 50 000.00 € pour le parcours de cybersécurité,
- La subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) d'un montant de 2 250.00 € pour l'acquisition de gilets pare-balles,

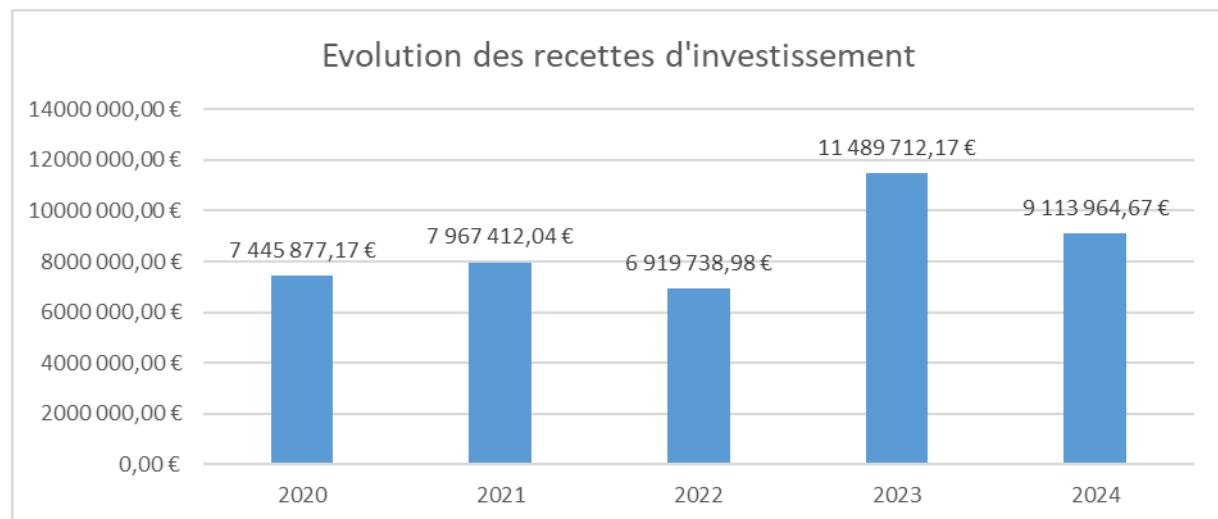
Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

- La subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) d'un montant de 9 000.00 € pour la liaison CSU vers le CIC de la Police Nationale.

La Région Normandie au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) d'un montant de 295 226.40 € correspondant à l'acompte n°1 pour la restructuration et la rénovation thermique de l'école maternelle Charles Perrault l'école maternelle.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie instruisant le Fonds vert pour le compte de l'Etat pour un montant de 8 098.00 € correspondant au solde pour la végétalisation de la toiture terrasse de l'école maternelle Charles Perrault.

Un bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule roulant à l'énergie non fossile pour un montant de 3 000.00 €



En 2025, la Ville a sollicité ses partenaires pour de nouveaux projets (BP + BS) :

• Région Normandie	978 502.00 €
• Métropole Rouen Normandie (FACIL)	729 000,00 €
• Métropole Rouen Normandie (FACIL Culture)	150 000,00 €
• Métropole Rouen Normandie (AAP Métropole Nourricière)	10 000.00 €
• Département de la Seine-Maritime	233 909.00 €
• Etat (DSIL)	50 000,00 €
• Etat (Fonds Vert)	30 000,00 €
• Etat (DRAC)	7 500.00 €
• Etat (FIPD)	500.00 €
• FNCCR – AAP ACTEE CHENE	23 532.00 €
• Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine Maritime	1 340.00 €

L'ingénierie développée par la ville en matière de recherche de cofinancements et la mobilisation des services municipaux permettent de valoriser les projets portés par la Ville et de développer le montage et le dépôt de demandes de subventions auprès de différents partenaires financiers. A souligner la mise en place d'un nouveau fonds de concours par la Métropole Rouen Normandie dédié aux soutiens des collectivités territoriales en matière de culture sur la période 2025-2028 (dépenses d'investissement uniquement).

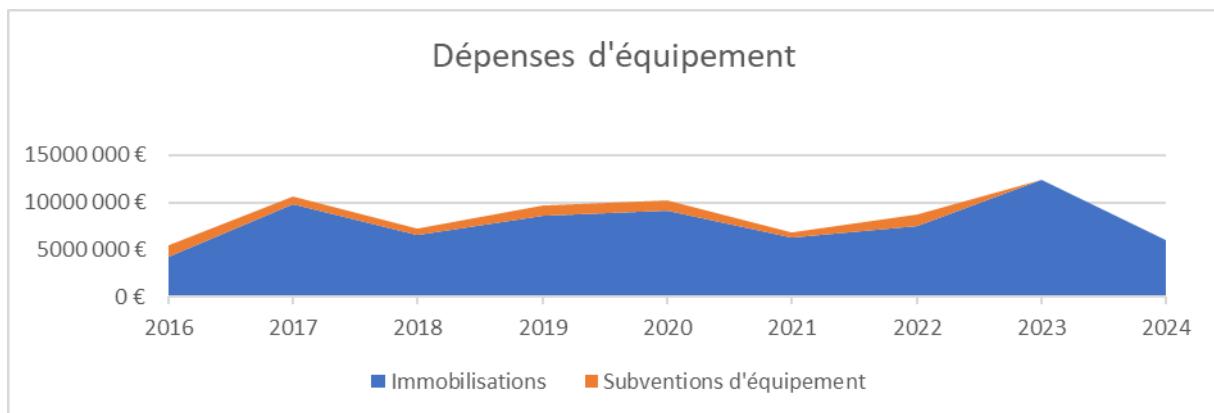
Accusé de réception en préfecture  
2024-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## 2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement (réelles) s'élèvent en 2024 à 6 010 369 €, répartis de la façon suivante :

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Immobilisations	6 311 554 €	7 521 367 €	12 354 194 €	6 004 719 €
Subventions d'équipement	561 427 €	1 209 649 €	6 596 €	5 650 €

Les dépenses d'équipement, d'un montant élevé pour une commune de notre taille, sont la traduction des priorités politiques de la municipalité. Elles garantissent un fort niveau de services pour la population et contribuent au dynamisme économique du territoire.



La société Quevilly Habitat, bailleur social, participe activement en partenariat avec la Ville à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Grand-Quevillais, dont près des deux tiers sont ses locataires. A ce titre, elle a bénéficié ces dernières années d'un fort soutien financier, sous la forme de subventions d'équipement, visant à lui permettre d'assumer un important programme d'investissement (constructions, rénovations, accessibilité, vidéoprotection...), tout en reconstituant et préservant ses fonds propres pour l'avenir.

Aujourd'hui, des garanties d'emprunt sont accordées aux bailleurs sociaux présents sur la commune (Quevilly Habitat, Habitat 76 depuis 2023).

## C) La dette

En 2020, la Ville a procédé à l'encaissement d'un emprunt de 2 000 000,00 €, remboursable sur 10 ans au taux de 0,41%.

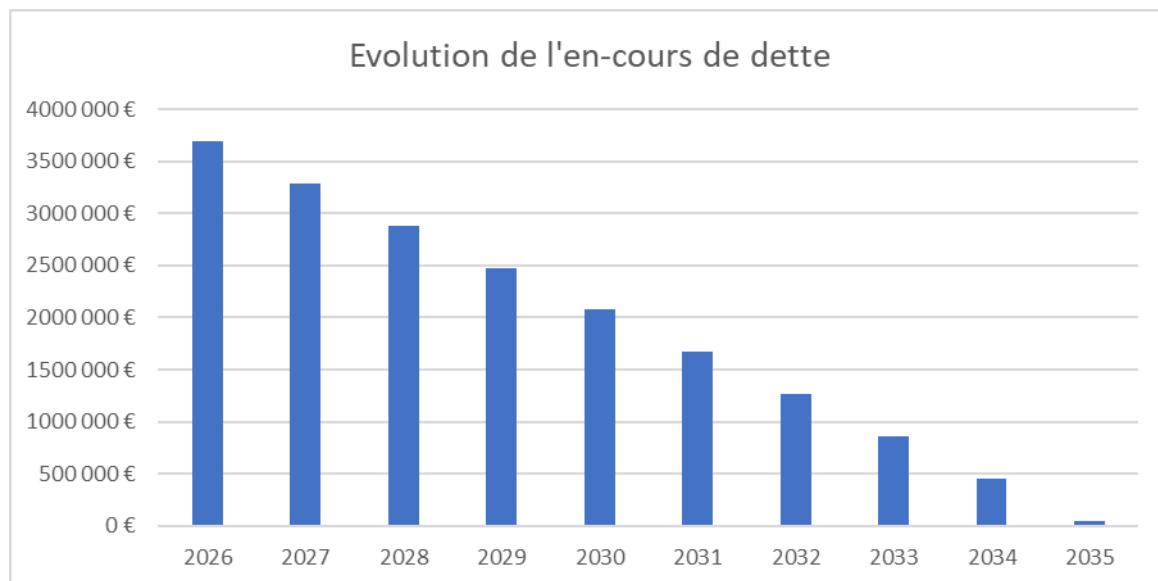
En 2023, la Ville a procédé à l'encaissement de deux emprunts pour un montant total de 3 000 000,00 € remboursables sur 15 ans au taux de 3,94% pour le premier et de 3,99% pour le second.

La dette s'élève à 3 692 867,44 € au 31 décembre 2025, soit environ 140 € par habitant, alors que les communes de la strate sont proches de 1 000 €.  
Ce faible volume de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque).

La dette actuelle est composée de quatre prêts :

Année réalisation	Libellé	Prêteur	Durée	Taux (%)	Période	Capital	Encours au 31/12/2025	Intérêt	Amort.	Annuité
2017	AMENAGEMENT RAM CRECHE IAE	CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES	10	0,00	annuelle	47 670,75	9 534,11	0,00	4 767,08	4 767,08
2020	ACQUISITION TERRAIN ALLORGE	LA BANQUE POSTALE	10	0,41	trimestrielle	2 000 000,00	1 050 000,00	4 817,50	200 000,00	204 817,50
2023	PROGRAMME GLOBALISÉ 2023	LA BANQUE POSTALE	15	3,94	trimestrielle	1 000 000,00	866 666,64	35 788,33	66 666,68	102 455,01
2023	RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE J. ZAY	LA BANQUE POSTALE	15	3,99	trimestrielle	2 000 000,00	1 766 666,69	73 815,00	133 333,32	207 148,32
						5 047 670,75	3 692 867,44	114 420,83	404 767,08	519 187,91

Au moment de la préparation de ce ROB et sous réserve de la mobilisation future de nouveaux emprunts, l'évolution de la dette sur les prochaines années se présente comme suit :



## D) Les ratios financiers

### 1) L'épargne nette dégagée en 2024

DÉPENSES	Charges de personnel : 21.760.903,70 €	RECETTES	Impôts et taxes : 23.937.394,67 €
	Charges à caractère général : 7.682.980,24 €		Dotations et participations : 12.264.154,49 €
	Subventions de fonctionnement : 3.886.629,83 €		Autres recettes (Dont produits des services) : 5.533.949,20 €
	Autres charges de gestion : 611.856,52 €		
	<b>Total Dépenses</b> <b>33.942.370,29 €</b>		<b>Total Recettes</b> <b>41.735.498,36 €</b>
	<b>Epargne brute : 7.793.128,07 €</b>		<b>Epargne brute :</b> Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Indicateur de solvabilité de la commune
	Intérêts de la dette : 116.404,44 €		<b>Epargne nette :</b> Epargne brute – dépenses liées au remboursement de la dette (capital et intérêts)
	Capital de la Dette : 371.433,75 €		
	<b>Epargne nette : 7.305.289,88 €</b>		

### 2) Les principaux ratios financiers

Principaux ratios financiers	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate (données 2023)
<b>Epargne brute</b>	228,52 €	197,51 €	186,06 €	167,05 €	295,89 €	<b>Montant par habitant pour Grand Quevilly (207€ pour la moyenne de la strate)</b>
<b>Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement</b>	16,48 %	14,37 %	13,11 %	11,51 %	18,67 %	<b>13,20 %</b>
<b>Encours de dette (au 31/12)</b>	78,37 €	71,82 €	93,76 €	169,07 €	155,58 €	<b>Montant par habitant pour Grand Quevilly (976€ pour la moyenne de la strate)</b>
<b>Capacité de désendettement de la commune : Encours (au 31/12) / Epargne brute (exprimée en nombre d'années)</b>	4 mois	4 mois	5 mois	1 an	6 mois	<b>La règle d'or fixe un plafond entre 11 et 13 ans</b> <b>4,7 ans</b>
<b>Epargne nette</b>	227,63 €	191,54 €	178,14 €	159,03 €	277,37 €	<b>Montant par habitant pour Grand Quevilly (105€ pour la moyenne de la strate)</b>
<b>Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement (Taux de désendettement)</b>	5,65 %	5,24 %	6,61 %	11,65 %	9,82 %	<b>62,40 %</b>
						Accusé de réception en préfecture 076-217603224-20251210-1012202513-DE Date de réception préfecture : 17/12/2025

Ces ratios reflètent à la fois l'impact important sur nos finances des crises successives absorbées par la Ville (Covid, énergie, inflation, finances publiques...) et la bonne qualité de nos fondamentaux, qui ont permis cette absorption en même temps que la réalisation de nombreuses initiatives nouvelles.

## **Partie 3 – Les orientations budgétaires pour 2026**

---

### **1. La traduction des priorités politiques en orientations budgétaires**

La Ville de Grand Quevilly va à nouveau mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste. Il va être indispensable de :

- Poursuivre la réduction de toutes les consommations énergétiques pour réduire les dépenses de façon durable,
- Soutenir ses efforts sur la masse salariale grâce à une gestion dynamique des emplois et des compétences,
- Concilier la poursuite des actions municipales avec les contraintes budgétaires, en réduisant leur coût et, si nécessaire, en ajustant leur contenu pour garantir leur viabilité,
- Finaliser les engagements du mandat et reporter certains projets au prochain mandat municipal.

C'est à ces conditions que la Ville pourra continuer de porter son projet collectif, son offre de services publics et garantir un développement juste, tout en maintenant une situation saine.

\* \* \*

Sur ces bases ambitieuses et sérieuses, les grandes orientations des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget 2026 se présentent comme suit, à la date de rédaction du présent Rapport d'Orientations Budgétaires.

#### **A. Contenir l'effet de ciseaux en fonctionnement :**

Au titre de la section de fonctionnement, la Ville a toujours eu pour objectif de contenir l'effet de ciseaux et de dégager ainsi un autofinancement satisfaisant, servant à financer son programme d'investissement.

Compte tenu du contexte économique déjà décrit, atteindre cet objectif **représentera cette année un défi plus grand que jamais, nécessitant des ajustements dans la section de fonctionnement qui va connaître des tensions inédites.**

##### **a. Les recettes de fonctionnement seront contraintes**

###### **Des dotations de l'Etat sans perspective de hausse malgré les contraintes croissantes**

Au regard de la baisse observée en 2025 de la Dotation Forfaitaire par rapport au montant inscrit au Budget Primitif et considérant la volonté inscrite au projet de loi de finances 2025 de maintenir cette dotation au niveau de l'année 2025, le budget primitif 2026 sera élaboré sur la base d'une stabilité des concours financiers de l'Etat à destination du bloc communal, dans le contexte actuel d'inflation. Le montant prévisionnel inscrit pour la Dotation Forfaitaire devrait donc être de 4 150 000 €.

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine et dans la même logique que la Dotation Forfaitaire, le montant prévisionnel inscrit devrait donc être de 3 130 000 €.

### Des recettes fiscales moins dynamiques

Si la Ville entend confirmer la stabilité de ses taux d'imposition, les bases fiscales augmenteront mécaniquement, puisque la loi prévoit que celles-ci sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Par ailleurs, les droits de mutation qui sont perçus à l'occasion de chaque vente sur le territoire seront vraisemblablement en hausse en 2026 (en 2025, la vente de la galerie marchande d'Hyper U avait eu un effet non négligeable), grâce à l'attractivité de notre commune.

### Des dotations intercommunales figées au même niveau qu'en 2024

Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal, mécanisme de péréquation national entre intercommunalités, devrait permettre une recette de 339 000 € en 2026. L'attribution de compensation communautaire (6 546 784 €) et la Dotation de Solidarité Communautaire (521 091 €) resteront stables.

### D'autres recettes sans ajustement pour les besoins actuels

La Ville s'attachera à maximiser ses recettes externes, en particulier les subventions qu'elle prévoit d'inscrire à un niveau supérieur à celui de 2025 compte tenu de la maturité des projets et des engagements pluriannuels de nos partenaires. Le montant du produit des locations sera également maintenu à un niveau sensiblement similaire à 2025. Enfin, en ce qui concerne les produits des services, la Ville ajustera certains tarifs pour tenir compte de l'inflation, dans des proportions par conséquent très limitées. Aucune évolution n'est prévue à ce stade pour les prestations relevant de la tarification juste, dont l'évolution sera envisagée à l'avenir selon le calendrier scolaire.

## **b. Les dépenses de fonctionnement sont soumises à l'inflation et aux décisions unilatérales du gouvernement**

Contrairement au budget de l'Etat dont le solde est négatif, il est impossible pour une collectivité territoriale d'emprunter pour financer son fonctionnement courant. Elle ne peut donc qu'adapter ses dépenses au niveau des recettes attendues.

Or, les dépenses de fonctionnement de 2026 seront nécessairement impactées à la hausse par l'augmentation du prix de certains produits et services.

### Des charges courantes à maîtriser

Les charges à caractère général correspondent aux coûts de fonctionnement des services et des équipements communaux. Ces charges nécessaires à la réussite des missions de la Ville seront maîtrisées grâce aux efforts quotidiens des services.

### Les autres charges courantes solidaires

Ces charges correspondent au soutien de la Ville aux associations, sous forme de subventions. Malgré le contexte constraint, elles demeureront sur le même niveau que 2025.

Quant à la contribution de la Ville au financement du CCAS, et spécialement du service d'aide à domicile, elle continuera de faire face aux enjeux de solidarité du moment.

### Les dépenses de personnel à optimiser

La masse salariale est projetée avec une augmentation de plus de 3% au titre de l'exercice 2026 par rapport au BP 2025. Cette progression s'explique principalement par l'application en année pleine des dernières mesures salariales annoncées par le Gouvernement (cotisations, CNRACL, Bonus Attractivité dans les crèches, IFSE pour la police municipale, participation à la mutuelle, etc.) qui viennent s'ajouter aux effets du Glissement Vieillesse Technicité et la pérennisation des hausses du point d'indice survenues depuis 2022.

Consciente de la nécessité de suivre et piloter toujours plus étroitement cet important poste de dépenses, la Ville poursuivra en 2026 le déploiement de ses outils de suivi et de pilotage

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

de la masse salariale et des effectifs, dans une logique de responsabilité collective, qui s'appuiera sur un dialogue de gestion encore plus accru avec les services.

## **B. Ralentir avec discernement le rythme des investissements**

La situation financière très saine de la Ville lui permettra d'absorber une partie des contraintes inédites qui pèsent sur ses investissements en 2026 mais ces derniers devront être fixés à un niveau inférieur à celui de 2025 pour préserver durablement nos ratios de gestion prudentiels.

### **a. Des recettes d'investissement contraintes**

Historiquement, la collectivité a pu maintenir un niveau d'investissement élevé en s'appuyant sur ses ressources propres qui permettaient de garantir une capacité d'autofinancement satisfaisante et de dispenser pendant de longues années la Ville de recourir à l'emprunt pour ses investissements.

#### La recherche active de nouveaux financements

Toutefois, le maintien d'une capacité d'autofinancement satisfaisante implique de réduire encore les dépenses de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes de fonctionnement. Cet exercice s'annonce plus difficile après les efforts des années précédentes et face aux contraintes imposées par le gouvernement aux collectivités. Pour autant, une nouvelle mobilisation générale pour diversifier et optimiser les sources de financements sera réalisée : recherche de subventions auprès de tiers, locations d'espaces communaux, créations de nouvelles sources de recettes, mécénat.

#### L'adaptation aux nouvelles règles du FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) a été réduit de 800 millions d'euros en 2025.

#### L'optimisation de tous les fonds d'aide

L'année 2026 sera la dernière année de mobilisation du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) mis en place par la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du présent mandat. La Ville le mobilisera donc et sollicitera aussi le fonds d'aide aux communes de 20M d'€, pour soutenir des projets culturels sur le territoire (FACIL Culture). La Ville bénéficie d'une enveloppe de 522 000 euros à mobiliser sur la période 2025-2028. Elle cherchera également à maximiser cette recette dès 2026.

Enfin, comme en 2025, la recherche de subventions nouvelles et de financements extérieurs devra guider les services lors de chaque opération d'investissement. La Ville continuera de se positionner sur les appels à projets lancés par l'Etat ou les collectivités intermédiaires pour valoriser ses projets. Elle veillera à faire aboutir les engagements pluriannuels déjà pris par nos partenaires, en particulier pour la rénovation du théâtre Charles Dullin.

#### La gestion raisonnée du patrimoine

De même, la Ville développe depuis plusieurs années une gestion active de son patrimoine en vendant, en rationalisant et en investissant. En 2026, elle poursuivra cette démarche, en cédant des terrains et des logements dont elle n'a plus l'usage, afin de pouvoir financer ses opérations d'investissement.

#### La stabilité du niveau de l'emprunt

Enfin, pour équilibrer sa section d'investissement dans le contexte budgétaire national actuel, la Ville inscrira probablement au budget primitif un montant d'emprunt comparable à celui inscrit au BP 2025, tout en veillant à préserver son excellente capacité de désendettement et en tenant compte du niveau des taux d'intérêts.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

A cet égard, il importe de souligner que l'inscription d'emprunt intégrée au BP 2025 pour en assurer l'équilibre a priori n'a finalement pas été mobilisée cette année.

### b. Les dépenses d'investissement maîtrisées

L'investissement participe au dynamisme du territoire, transforme durablement la Ville, cité écologique et solidaire, ainsi que ses services, et répond aux préoccupations des habitants dans leur quotidien.

L'objectif pour 2026 est donc de maintenir une section d'investissement d'un niveau élevé bien qu'inférieur à celui de 2025, pour continuer d'unir l'ambition et le sérieux dans la gestion de nos projets et nos finances. Il devra en effet être ajusté à l'obligation d'équilibrer cette section, dont les recettes – et particulièrement l'emprunt – ne peuvent être la seule variable. Les investissements 2026 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et resteront guidés par la finalisation des engagements pris en 2020, dont beaucoup sont d'ores et déjà réalisés ou lancés.

En 2026, comme en 2025, plus de la moitié des dépenses d'équipement sera consacrée aux travaux, aux fonds de concours, suivie par les études et les acquisitions de matériel et d'équipements (sécurité, informatique, restauration, écoles, sports, etc.).

Parmi les principaux chantiers prévus, on trouvera la poursuite de la phase opérationnelle de la réhabilitation du théâtre municipal Charles DULLIN, la poursuite de la réhabilitation de l'ancien centre de tri postal, la fin du réaménagement de la place Maryse Bastié, etc.

## 2. Les priorités politiques de la Municipalité

Pour faire de Grand-Quevilly une ville toujours plus durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2020-2026 dans son « Livre des projets ».

### Pour une ville durable

#### • Pour le cadre de vie et le logement

Le budget 2026 intégrera la finalisation de plusieurs projets structurants, notamment la **requalification de l'avenue Aristide Briand**, menée en partenariat avec la Métropole et soutenue par un **fonds de concours de la Ville**, ainsi que l'aménagement **de la place Maryse Bastié**.

La Ville poursuivra son travail étroit avec la Métropole et les riverains afin de **renforcer la sécurité routière et apaiser la circulation** dans plusieurs quartiers.

Un **fonds de concours** sera mobilisé pour accompagner le **verdissement des zones pavillonnaires** et soutenir la **rénovation des copropriétés**, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Plusieurs **espaces publics** feront l'objet de nouveaux aménagements, notamment des **terrains de pétanque** (rue Léon Jouhaux par exemple) et des **aires de jeux** répartis dans différents quartiers.

La **troisième phase du quartier Matisse** arrive à son terme ; les terrains à vocation économique déjà vendus accueilleront prochainement de **nouvelles activités**, renforçant l'attractivité du secteur.

Les études se poursuivent également pour l'aménagement du **site de l'ancien stade Allorge**, afin de définir ses futures orientations et de contribuer à la **dynamisation du quartier**.

Dans le cadre de son **Schéma Directeur Immobilier Énergétique**, la Ville poursuit la modernisation de ses bâtiments pour améliorer leur performance énergétique, en particulier

Accusé de réception en préfecture  
Numéro de suivi : 00000000000000000000000000000000  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

en matière de **chauffage** et d'**isolation extérieure**. Le **passage en LED** sera étendu à deux nouveaux secteurs : les quartiers **Chant des Oiseaux** et **Boulevard Ravel / rue du 19 Mars**. La réfection de l'éclairage est également programmée à la **résidence Fonck** ainsi que dans plusieurs écoles.

Enfin, la réfection de plusieurs **parkings** est prévue : devant l'immeuble *Le Béarn* et l'Espace Jeunesse, ainsi que les descentes du parking des **Prévoyants** et de la **résidence Fonck**.

- **Pour l'environnement, la biodiversité et les mobilités**

En 2026, la Ville poursuivra son engagement écologique en visant une troisième étoile pour le label Climat-Air-Énergie et en mettant en œuvre le deuxième plan d'actions « Territoire Engagé pour la Nature ».

Des panneaux solaires et des matériaux biosourcés ont été intégrés dans les récents chantiers, témoignant de l'attention portée à l'innovation durable. Cet effort sera prolongé.

Les actions de sensibilisation comme le défi Zéro Déchets, la grainothèque/bouturothèque ou le Plan Mégot continueront d'être intégrées dans le quotidien des services et des citoyens, tout comme les jardins partagés.

### **Pour une ville préservée**

- **Pour la prévention et la sécurité**

La Ville réaffirme la **sécurité** comme une priorité centrale et renforce sa coopération avec l'ensemble des acteurs engagés sur ce champ, tant pour la prévention que pour la répression.

Les dispositifs déjà en place, tels que la **cellule REPERE**, le **Conseil des Droits et des Devoirs des Familles** et les **chantiers éducatifs**, seront reconduits. Le partenariat avec la **Police Nationale** se poursuivra également, notamment grâce au maintien de la liaison vidéo entre le **CSU municipal** et l'hôtel de police de Rouen.

Dans le domaine de la **vidéoprotection**, de nouvelles études seront lancées afin d'**étendre et d'améliorer le réseau**, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire.

L'acquisition d'un **registre informatique dédié et d'un coffre** permettra d'optimiser la gestion du matériel et des équipements de la police municipale.

Les **opérations d'ilotage conjointes** avec Quevilly Habitat et la Police Nationale seront poursuivies, afin de renforcer la présence de terrain, la proximité et le dialogue avec les habitants.

La communication autour des enjeux de sécurité continuera de s'appuyer sur des **visites de quartiers**, la **page Facebook dédiée**, ainsi que sur des actions de service public, notamment les opérations « **Tranquillité seniors** », « **Tranquillité vacances** », « **Sécurité Jeunes** » et « **Prox'Raid Aventures** » qui contribuent à la protection des plus vulnérables et au développement de la prévention auprès des jeunes.

L'actualité montre que les **prestations de sécurité** lors des événements sont à renforcer.

Le budget pour la **capture des chiens errants** est également en hausse, conséquence de la fin de l'accueil assuré jusqu'ici par la SNPA.

Le **contrat de sécurité** destiné aux commerçants est reconduit, offrant diagnostic, accompagnement et subventions pour favoriser l'amélioration de leur sécurité.

Les dispositifs **Voisins Vigilants & Solidaires** et UMAP poursuivront leur déploiement, en renforçant leur ancrage dans les quartiers.

Le marché renouvelé avec l'**APRE**, association de prévention spécialisée, permettra de poursuivre et consolider le travail de rue, indispensable à la proximité, au soutien et à l'accompagnement des jeunes.

Enfin, des **crédits supplémentaires** seront alloués afin de soutenir les actions de prévention, qu'elles relèvent de la **sécurité** (ateliers du CLSPD) ou de la **santé** (forum santé), afin de continuer à développer une politique de prévention complète et cohérente.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

- **Pour la propreté**

Fondés sur les **Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)** élaborés par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, les efforts engagés par la Ville pour renforcer la **propreté** et l'**entretien des espaces publics**, récompensés en 2025, se poursuivront en 2026.

La **Brigade Propreté** sera dotée de nouveaux équipements — souffleurs, débroussailleuses, matériels individuels de protection et matériel lourd — afin d'améliorer l'efficacité des interventions. Un **second Glouton** viendra renforcer le dispositif de nettoyage, permettant une aspiration plus rapide et plus efficace des déchets, notamment lors des opérations de propreté renforcée.

L'**opération de ramassage participatif** des déchets sera reconduite, mobilisant les habitants autour d'un objectif commun : une ville plus propre. Elle s'accompagnera du maintien du **plan mégot** et du défi « **Zéro Déchet** ».

De nouvelles **corbeilles, bornes cendriers, distributeurs de sacs** et du **mobilier urbain complémentaire** seront installés pour faciliter la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire communal.

Les actions de **désherbage** et de **balayage** seront intensifiées pour garantir un entretien toujours plus régulier et rigoureux des espaces publics. La Ville investira également dans du **matériel spécifique pour l'entretien des espaces verts** — tondeuses, broyeurs, faucheuses — afin de maintenir un équilibre pertinent entre les espaces à tondre et ceux destinés à demeurer plus naturels.

- **Pour la sécurité civile et la maîtrise des risques industriels**

Forte d'une **culture de gestion des risques** développée au fil des années et en réponse aux événements passés, la Ville **confirme son rôle de précurseur** dans ce domaine.

Elle poursuivra ses actions de **sensibilisation** et encouragera des **comportements responsables**, tout en renforçant la **visibilité de ses initiatives** en matière de sécurité civile.

Les actions visant à **sensibiliser le public, à identifier des personnes ressources** pour la gestion de crise au sein de la réserve communale, et à **former le personnel municipal** en s'appuyant sur les organismes nationaux compétents seront maintenues et développées.

Le **projet de modernisation et d'extension du centre de secours** progresse en collaboration avec le SDIS, la Métropole et le Département, afin de renforcer la **présence des pompiers** sur le territoire avec un **service de garde 24h/24**.

L'ensemble des **défibrillateurs automatisés externes (DAE)** fera l'objet d'une **maintenance obligatoire**, et celui du **Gymnase Maimberte** sera remplacé.

La Ville continuera de **former les membres de la réserve communale**, afin de les préparer aux situations d'urgence et de gestion de crise, tout en sensibilisant les habitants aux **premiers secours**.

- **Pour le développement économique, les commerces et services de proximité**

La Ville a décroché **son cinquième "sourire"** lors de la **Journée Nationale du Commerce de Proximité**.

Pour conserver cette dynamique, elle poursuivra sa **collaboration avec l'association des commerçants, artisans et entrepreneurs Grand Quevilly Développement** et soutiendra activement son **dynamisme**.

La Ville **renforcera également son accompagnement** des manifestations commerciales — marchés, foires à tout, terrasses — qui contribuent à **animer l'espace public** et à valoriser le commerce local.

Une **nouvelle signalétique** pour les commerces sera progressivement déployée afin d'en améliorer la **visibilité**, avec une nouvelle étape marquée par la signalisation des commerces des **places Delacroix et du Québec**.

La Ville continuera aussi d'accompagner la transformation économique du territoire, avec l'accueil de nouvelles enseignes commerciales et de nouveaux investisseurs industriels.

Acquisé de réception en préfecture  
202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## **Pour une ville citoyenne**

### **• Pour la participation citoyenne**

Les conseils de quartier continueront d'assurer une présence de proximité, avec des conseillers impliqués qui bénéficient d'un budget de fonctionnement.

Les conseillers de quartier continueront à être associés activement à la préparation de futurs projets d'investissements dans les quartiers.

Deux concertations importantes seront engagées autour de la piscine et du Stade Guillot.

Deux fêtes de quartier au moins seront organisées pour rassembler les habitants autour d'animations conviviales.

### **• Pour les finances**

En dépit d'un contexte très tendu, 2026 sera la 15e année sans augmentation du taux de la taxe foncière, dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale pour ce mandat. Disposant toujours d'une situation financière saine, avec notamment très peu d'endettement, la Ville est en mesure de répondre aux défis de la période en adaptant sa gestion aux contraintes extérieures, comme indiqué précédemment.

La Ville travaille sur son Budget Climat afin d'amplifier l'évolutions de ses pratiques et de contribuer à lutter contre le changement climatique au quotidien.

La Ville recherche aussi de nouvelles sources de financement à travers le développement du mécénat, la tarification des occupations de l'espace public ou la location des structures municipales.

### **• Pour l'égalité femmes-hommes**

2026 verra la finalisation de plusieurs actions du plan 2024-2026 pour l'égalité femmes-hommes. Elles n'ont plus à faire la preuve de leur utilité, telles la collecte de produits hygiéniques, les journées du matrimoine, le nommage au féminin d'espaces publics, le partenariat avec le planning familial et beaucoup d'autres associations. L'ambition d'égalité femmes-hommes a avancé tout au long de ce mandat.

### **• Pour les services municipaux**

La Ville poursuit la modernisation de son accueil et de ses services — QVCT, formation, outils collaboratifs, etc. — tout en maintenant son soutien à l'Amicale du personnel. Elle a également intégré dans ses dépenses la participation financière à la mutuelle et à la prévoyance des agents, ainsi que la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL.

La **maintenance des logiciels métiers** et du **réseau de vidéo-protection** sera assurée pour garantir une **gestion efficace des services**. Des études sont en cours pour **accélérer le déploiement de la fibre optique**, optimisant à la fois la vidéo-protection et la connexion des bâtiments publics, notamment dans les écoles. L'évolution des versions des logiciels métiers et le **déploiement de la suite collaborative** faciliteront la gestion des **projets transversaux** au sein des services municipaux.

Le **matériel informatique** des services sera renouvelé et complété pour répondre aux exigences techniques et **améliorer les conditions de travail** des agents.

Au **cimetière**, les **aménagements de verdissement** se poursuivent. La **salle de recueillement** sera ouverte à la **location pour les familles**, et des **études seront lancées pour la création d'un ossuaire**. Les vestiaires des agents seront désormais prêts à les accueillir.

## **Pour une ville éducative**

### **• Pour l'enfance**

Les **budgets restent stables** afin de garantir à la fois les **prestations indispensables** (linge, couches, matériel de cuisine, etc.) et les **animations régulières** pour les enfants et les parents, dans les deux crèches ainsi qu'au **Relai Petite Enfance**.

De **nouvelles structures de jeux** seront installées, notamment le **remplacement du grand jeu au Parc Bouttard**, celui de la **structure du toboggan à la crèche IAE**, mais aussi la nouvelle aire ludique sur la place Bastié accessible aux enfants en situation de handicap.

Le **patio de la crèche Delacroix** fera l'objet d'une **rénovation**, tandis que la **clôture de la crèche IAE** sera entièrement sécurisée pour répondre aux nouvelles normes réglementaires.

Le dispositif « **cour ouverte** » dans les écoles sera reconduit pendant les vacances scolaires, offrant aux enfants un **accès libre et encadré à un espace de jeu**.

Par ailleurs, les **maisons d'assistantes maternelles**, la **Fondation des Nids**, l'APRE et de nombreuses autres associations continueront, par leurs actions, à **enrichir l'offre de services** et à **soutenir la parentalité**.

### **• Pour l'éducation**

La Ville **poursuivra son programme de renouvellement des équipements numériques**, notamment les **Écrans Numériques Interactifs (ENI)**, pour cinq classes. Le déploiement des classes mobiles débuté en 2025 (écoles Levillain et Jaurès) sera poursuivi.

La participation des classes de toutes les écoles aux **séances de théâtre « hors les murs »** au théâtre Dormoy sera maintenue, de même que le **transport à la piscine** des élèves et le financement des **coopératives scolaires**. L'école **Salengro** bénéficiera d'une aide spécifique dans le cadre de son **projet de découverte de la Bretagne**.

Des **travaux de rénovation et d'aménagement** seront réalisés dans plusieurs établissements : au **restaurant de l'école Jean Zay** et dans le **réfectoire de l'école Pasteur**, un **abri/rangement pour vélos** sera aménagé à l'école Perrault et des **travaux de peinture** sont prévus à l'école Jaurès.

Une **nouvelle cour** sera créée à l'école Jean Zay et les **études pour l'aménagement de la cour de l'école Calmette** seront lancées, afin de poursuivre l'amélioration des espaces scolaires pour le confort et la sécurité des élèves.

### **• Pour la jeunesse**

Le **développement des structures d'accueil**, décidé en 2023 pour **élargir la capacité des centres de loisirs, adapter les structures aux différentes tranches d'âge et créer des locaux dédiés**, sera poursuivi à **budget constant**. La Ville lancera en 2026 une étude pour la rénovation des camaraderies à Léo Lagrange.

Les **projets destinés aux jeunes** se maintiendront au **Pass'âge**, à l'**Espace Jeunesse** et à la **Structure d'Information Jeunesse**.

Le dispositif « **Quevilly Études Supérieures** » se poursuivra également, avec une **augmentation du coût moyen de l'aide** accordée aux étudiants, afin de mieux soutenir leur réussite.

### **• Pour la restauration**

La Ville **poursuit l'acquisition de matériel de cantine réutilisable**, dans le cadre d'une **gestion durable des repas scolaires**, et développe les **tables de tri dans les restaurants scolaires**.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Le budget intègrera les **augmentations liées aux prestations de contrôle sanitaire** ainsi qu'au coût des **denrées alimentaires**.

Les actions engagées, telles que la **fourniture de pain labellisé bio** et la mise en place d'un **second repas végétarien toutes les trois semaines**, ont permis de **diversifier l'offre alimentaire** pour les élèves.

La **livraison de repas aux seniors** à l'espace Dormoy et à l'APAJH sera maintenue, voire renforcée, afin de continuer à soutenir ce service essentiel.

### **Pour une ville solidaire**

- **Pour l'action sociale**

Dans un **contexte de fragilisation croissante** d'une partie des habitants, les **aides du CCAS** — secours financiers, aides alimentaires, avances remboursables, etc. — seront **maintenues** afin de garantir **justice et efficacité** dans l'accompagnement des Quevillais.

Grand Quevilly a également été à la pointe de la solidarité, avec des partenaires forts comme le **Secours Populaire**, facilitant l'accès et la qualité des interventions au bénéfice des habitants.

Les **partenariats avec Média Formation, Unis Cités et le CLIC** seront poursuivis, renforçant la coordination des actions sociales sur le territoire.

L'**Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** permettra d'**affiner la connaissance des nouveaux enjeux** et de définir des réponses adaptées.

- **Dans le domaine de l'emploi**

La Ville **poursuit son engagement en faveur des jeunes** à travers ses services, notamment **Quevilly Jobs**, les **apprentissages**, les **stages** et la relance des missions de service civique.

Le **SOFI** est désormais un **partenaire reconnu** par les acteurs économiques ainsi que par les demandeurs d'emploi, en partenariat avec France Travail et la Mission Locale

Le **forum de l'emploi** ainsi que d'autres **initiatives innovantes**, seront **renouvelés** afin de renforcer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des Quevillais.

- **Pour les seniors**

La Ville **poursuit son soutien aux seniors**, qui représentent un **tiers de la population**, en développant des **actions ciblées** pour répondre à leurs besoins croissants dans un contexte économique et social difficile. Ces actions incluent des **animations dans les espaces seniors**, des **sorties annuelles**, des **voyages**, et d'autres initiatives favorisant le lien social.

La **subvention de la Ville au CCAS** permettra notamment de financer le **service d'aide à domicile** et d'autres programmes dédiés aux seniors. Cette aide comprend également la **pérennisation des banquets des seniors**.

Le CCAS poursuivra en outre les **activités collectives**, afin de **renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et améliorer le bien-être quotidien** des seniors.

- **Pour le handicap**

La Ville poursuivra ses efforts pour **favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap**.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20251210-1012202513-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

**La rencontre sportive annuelle**, réunissant l'**EEAP**, l'**APAJH**, l'**Hôpital de Jour**, les **seniors** et les **enfants des écoles**, sera renouvelée. Les **séances d'équithérapie** seront également maintenues pour les enfants en **situation de polyhandicap**. L'**école inclusive** continue de se développer, avec notamment l'**unité d'enseignement externalisée** à l'école Cavaillès.

En matière d'**accessibilité des équipements**, des **investissements importants** seront réalisés, chaque projet de construction ou de rénovation visant à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, à l'image des **travaux ambitieux prévus au théâtre Dullin**.

Des **actions de formation** spécifiques seront également accueillies, comme le **handi-sitting** qui permet d'accompagner les parents concernés en format des étudiants volontaires.

- **Pour la Santé**

Grâce à la mise en place d'initiatives telles que le **forum santé itinérant** et le développement de **partenariats efficents**, la Ville est aujourd'hui **reconnue comme un acteur incontournable** par les professionnels de santé.

En parallèle de la **formation des agents**, des **bénévoles associatifs** et des **habitants**, la Ville poursuivra son engagement dans des **campagnes de prévention de santé publique**, notamment le **Téléthon**, **Octobre Rose** et **Novembre Bleu**, la prévention des **conduites à risques**, ainsi que la promotion du « **sport santé** » à travers des programmes tels que **Santé vous bien**, **Vital'Action**, **Planeth Patient** et les clubs de sport locaux.

La Ville et le CCAS continueront de **favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé** sur le territoire, en participant aux travaux de la **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé**.

Enfin, le **partenariat avec la Mutuelle Just** se poursuivra, tout comme le **financement de la Maison Médicale de Garde**, garantissant ainsi un **accès aux soins** même en dehors des horaires habituels.

## **Pour une ville dynamique**

- **Pour les associations**

La Ville **poursuit son soutien aux associations**, en maintenant les **subventions**, en mettant à disposition des **locaux**, en assurant l'**entretien des équipements**, ainsi qu'en apportant une **aide logistique** pour l'organisation d'événements et la mise en relation avec les habitants (forums des associations, Quevilly Loisirs, etc.).

Cette année verra également la **poursuite des travaux d'aménagement** des locaux de l'**ancien centre de tri**, transformés en **salles dédiées aux pratiques corporelles**, avec une priorité accordée à la **danse**.

Le **Conseil Local de la Vie Associative** poursuivra ses actions pour renforcer le lien entre la Ville et le tissu associatif.

- **Pour le sport**

La Ville **poursuit son plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs**, avec des **actions de maintenance et d'entretien** prévues sur de nombreux sites : de **nouveaux tapis** à SESAM, deux **tableaux d'affichage électronique** au stade Géo André et au stade Delaune, la **rénovation du pare-ballons** au stade Marc Massion, la **réfection de la gestion centralisée des arrosages** de tous les terrains de football, la création d'un **espace de rangement** et des **travaux de sécurisation** au gymnase Maimberte ou encore des **travaux d'entretien** au Club de tennis et à l'Espadon, etc.

Par ailleurs, une **réflexion sur la rénovation complète de la piscine municipale** sera engagée, avec la mise en place d'un **cadre de concertation** pour associer les habitants à cette démarche. Les études sur la transformation du stade géo André seront lancées aussi. Toutes les initiatives qui ont valu à Grand Quevilly le **label « Ville active et sportive »** seront reconduites, afin de **renforcer l'infrastructure sportive locale** et de **capitaliser sur l'élan olympique** pour encourager la **pratique sportive au quotidien** dans la ville.

- **Pour la culture**

Tous les acteurs sont mobilisés pour **maintenir un environnement culturel dynamique et diversifié** pour les habitants, avec un accent particulier sur la **participation citoyenne, l'accessibilité culturelle et la préparation des grands projets futurs**.

Au **service culturel**, plusieurs événements et initiatives sont programmés : **Bakayades, cinéma en plein air, Été Quevillais, fêtes de quartier, résidences d'artistes** et une **programmation culturelle de qualité**.

À la **médiathèque, l'objethèque** et le **Fablab** rencontrent déjà un grand succès, tout comme les **boîtes à lire**. Des **travaux de peinture** seront réalisés dans les locaux.

À la **Maison des Arts**, les **prochaines expositions** seront prochainement annoncées, tandis qu'au **théâtre Dullin**, la saison attire déjà un **public nombreux**.

L'**artothèque** est engagée dans une dynamique de projets de déploiement de la collection et d'itinérance, qui la placera comme une ressource identifiée sur les questions de diffusion et d'accessibilité à l'art pour tous et toutes.

La Ville explorera la possibilité d'obtenir des **subventions de la DRAC** pour soutenir ses projets culturels. Les **investissements pour la réouverture du théâtre** et les salles de danse dans l'ancien centre de tri de la Poste se concrétisent.

Par ailleurs, la Ville continue de **soutenir activement les projets des associations locales** telles que **EmAG, ALBCS, ALCL**, tout en participant aux **initiatives métropolitaines**.

- **Pour le jumelage**

En 2026, le **budget consacré aux projets d'échanges et de solidarité internationale** permettra de **pérenniser les rencontres existantes et de lancer de nouveaux projets**.

Un **voyage à Laatzen** ainsi qu'un **accueil des délégations** sont prévus, renforçant les liens avec nos **jumelages allemands** et célébrant les **60 ans de ce partenariat**.

Dans cet esprit, la Ville soutiendra également les **initiatives d'échanges des collèges et des pompiers**.

Par ailleurs, depuis 14 ans, la Ville s'investit dans un **programme de financement pour la rénovation d'écoles à Madagascar**, en partenariat avec **CodégaZ**. Ce programme de **solidarité internationale** sera poursuivi en 2026, contribuant, à travers ses contreparties, à la **sensibilisation des jeunes Quevillais** via les écoles, le **Conseil des Jeunes** ou le **Conseil des Ados Citoyens**.

## Conclusion

Alors que ce mandat touche à sa fin, la Municipalité - confrontée comme toutes les collectivités locales, à des contraintes inédites imposées par le gouvernement – terminera le travail engagé pour finaliser les actions inscrites dans le livre des projets et elle saura construire un **budget 2026 à la fois ambitieux et responsable**, permettant de poursuivre les projets structurants et d'anticiper les besoins futurs. Ces orientations budgétaires en sont la preuve. Chaque investissement, chaque initiative et chaque service rendu contribuera à **renforcer la qualité de la Ville et, par conséquent, la qualité de vie des Grand Quevillais**.